

---

## Caractéristiques

- **Lieu** : Sommet du Brévent
- **Hauteur** : entre 145 et 1500 mètres
- **Matériel** : Rien
- **Posé** : Se renseigner, posé en cours de négociation
- **Première** : [Mael Baguet](#), [Rodolphe Cassan](#), [Vincent Descols](#) et [Jean-Philippe Gady](#) le 23 Juin 2012
- Saut réalisé en Track Monoplace par [Vincent Cotte](#) (en Cruise +) et [Laurent Bes](#) avec sa combi fait maison le 30 Août 2015

## Accès



Spot interdit

Au choix 2h30 ou 1 minute par le téléphérique. L'exit se trouve au sommet du Brévent, à quelques mètres de la table d'orientation

## Infos ailes

Pour les paralpinistes confirmés en ailes. Câbles à Gauche, mur à droite, vire de 8m 50m sous le sommet, faible hauteur : tous les ingrédients sont réunis pour en faire un saut avec un début de vol très technique.

## Infos laser



## Attention

Spot interdit par arrêté Municipal

Pour permettre une pratique pérenne du base-jump au sein de la Commune de Chamonix Mont- Blanc, merci de respecter les quelques règles qui suivent :

- 1- Respecter la réglementation aérienne générale (Arrêté du 10 octobre 1957 art.3) ainsi que celle propre au massif du Mont-Blanc (Décret Ministériel LF-R30 A et B)

**Sécurité des vols :**

- 2- Tous les sauts sont interdits en juillet et août dans la zone d'exclusion du massif (Décret Ministériel LF-R30 B)  
*voir cartes en annexe*
- 3- Sauts depuis l'Aiguille du Midi et du Brévent interdits toute l'année.
- 4- Pour prévenir tout accident avec les hélicoptères de la vallée, merci d'appeler juste avant de sauter :  
PGHM tél: 04.50.53.16.89  
CMBH tél: 04.50.54.13.82
- 5- Vérifier visuellement l'absence d'autres aéronefs et de parapentes sur la ligne de vol.
- 6- Pas de fly-by (personnes/bâtiments/structures)



Zone sensible



Spot Interdit